Nations Unies S/2022/979

# Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2022
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 19 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, Jeyhun Bayramov, concernant les derniers événements relatifs à la route de Latchine et le non-respect par l'Arménie de ses obligations internationales (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar **Aliyev**

22-28948 (F) 221222 231222

Merci de recycler

## Annexe à la lettre datée du 19 décembre 2022 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Lettre datée du 19 décembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan

Je vous écris au sujet des derniers événements relatifs à la route de Latchine et des tentatives arméniennes de politisation de la situation sous l'angle d'une « crise humanitaire méritant l'attention de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité ».

Les derniers mois ont vu se succéder les échanges formels et informels organisés par l'entremise du contingent de maintien de la paix au sujet de l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les territoires azerbaïdjanais, où stationne temporairement le contingent russe de maintien de la paix.

En effet, à la demande des structures étatiques compétentes de l'Azerbaïdjan, des consultations ont commencé le 3 décembre avec le contingent de maintien de la paix concernant les modalités de visite et de surveillance sur place des gisements de minerais exploités illégalement. Des représentants des Arméniens de la zone ont également participé aux consultations.

Le 10 décembre, comme suite à l'accord conclu par l'intermédiaire des soldats de la paix, un groupe d'experts azerbaïdjanais accompagné de soldats de la paix a cherché à se rendre sur les lieux des gisements de minerais concernés. Il en a été empêché par des manifestations orchestrées, qui avaient été planifiées à l'avance. On a pu constater clairement, à cet égard, que c'étaient presque les mêmes personnes qui mettaient sur pied ces manifestations à deux endroits différents où devait se faire la visite des experts azerbaïdjanais. En conséquence, la délégation n'a pu exercer ses fonctions légitimes de surveillance sur les lieux des gisements de minerais et procéder comme à son étude d'impact sur l'environnement.

Ces entraves à la visite d'inspection des experts azerbaïdjanais ont légitimement suscité une forte rancœur au sein de la société azerbaïdjanaise, et un groupe d'éco-activistes a été contraint d'organiser des manifestations. Depuis, cet exercice par un groupe de citoyens azerbaïdjanais de leur droit de réunion pacifique en réponse au pillage des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan est présenté par l'Arménie comme un blocage du passage sur la route de Latchine.

Comme l'ont indiqué à plusieurs reprises les représentants officiels de la République d'Azerbaïdjan, notamment par la voie de déclarations du Ministère des affaires étrangères, l'Azerbaïdjan n'a en rien restreint la circulation sur la route de Latchine. Le régime de circulation le long de la route reste le même qu'auparavant. Le contingent russe de maintien de la paix temporairement déployé dans la zone est chargé d'organiser la circulation des citoyens, des marchandises et des véhicules le long de la route.

Les manifestants n'ont fait état d'aucune intention de bloquer la circulation le long de la route. Au contraire, ils ont répondu aux manipulations en déclarant publiquement qu'ils étaient prêts à faciliter la circulation des véhicules civils, notamment des véhicules de secours. Les vidéos diffusées sur les médias sociaux témoignent du passage sans encombre des différents types de véhicules par la route.

L'Azerbaïdjan a pris constamment des mesures pour favoriser le dialogue avec les résidents arméniens sur place, comme dans le cadre de la construction de la nouvelle route de Latchine et de l'exploitation du réservoir d'eau de Sarsang. Cette fois-ci, l'Azerbaïdjan a également recouru au dialogue pour répondre aux préoccupations relatives à l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la zone de déploiement temporaire du contingent russe de maintien de la paix.

L'Azerbaïdjan reste déterminé à renouer le dialogue et à demander la facilitation de la visite d'inspection des gisements de minerais par les experts nationaux, comme il a été convenu précédemment. Ce n'est pas que le Gouvernement azerbaïdjanais ait refusé le dialogue, ce sont les efforts constants que nous faisons en faveur de ce dialogue qui sont, de fait, sabotés. Le dialogue accru des derniers mois entre les autorités centrales de l'Azerbaïdjan et les personnes d'ascendance arménienne vivant dans la zone, et les résultats tangibles auxquels il a abouti ne servent apparemment pas les intérêts de certaines forces.

L'exploitation illégale des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan, qui se poursuit, est une source de préoccupation légitime pour l'ensemble de la société azerbaïdjanaise. Ces préoccupations n'ont fait qu'augmenter avec l'installation illégale sur les territoires azerbaïdjanais d'un dénommé Ruben Vardanyan, connu pour avoir trempé dans des affaires peu reluisantes et pour avoir partie liée avec des sociétés qui se livraient auparavant au pillage des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan dans les territoires alors occupés.

L'exploitation illégale des ressources naturelles et ses effets délétères sur l'environnement ne sont pas une vue de l'esprit pour la société azerbaïdjanaise. Nous avons vu d'innombrables cas de ce genre pendant l'occupation de nos territoires. Ces effets, dont rend compte dans ses rapports l'organisation internationale compétente, apparaissent maintenant au grand jour dans les zones libérées de l'occupation. En effet, sur les 151 gisements de minerais recensés dans ces territoires avant l'occupation, 52 sites ont été exploités pour la première fois entre 1993 et 2020. En outre, plusieurs des opérations minières existant avant le conflit ont été étendues et intensifiées.

Outre que ces opérations d'extraction minière et d'exploitation de carrières relèvent de l'exploitation illégale des ressources naturelles d'un État souverain, les contrôles et la surveillance de leur impact sur l'environnement ont été insuffisants puisqu'il n'y a pas eu, notamment, de traitement des effluents et de remise en état des sites, au mépris flagrant des normes techniques environnementales. Entre autres conséquences pour l'environnement, on note i) la déforestation et la dégradation des sols ; ii) la pollution des rivières par des sédiments en suspension (turbidité) ; iii) la pollution chimique des eaux, des sols et du biote.

Concernant un autre élément de mésinformation propagé par l'Arménie, à savoir l'accusation selon laquelle l'Azerbaïdjan imposerait un blocus à la communauté arménienne locale, et la catastrophe humanitaire qu'il aurait provoquée, je voudrais attirer votre attention sur ce qui suit.

Comme il a été expliqué ci-dessus, il n'y a pas de blocus. La catastrophe humanitaire supposée n'est qu'une grosse exagération dont le but est de tromper la communauté internationale. Ceux qui prétendent être les représentants de la communauté arménienne locale ont eux-mêmes confirmé, dans leurs déclarations publiques des derniers jours, qu'il n'y avait aucune pénurie de nourriture, de médicaments ou de tout autre approvisionnement. Le Gouvernement azerbaïdjanais n'en a pas moins pris au sérieux les effets négatifs que pourrait avoir la situation, et c'est pourquoi nous avons déclaré à plusieurs reprises, ces derniers jours, que nous étions prêts à répondre à toute préoccupation humanitaire de nos concitoyens

d'origine arménienne sur le terrain. De leur côté, les manifestants se sont dits ouverts au dialogue et disposés à entrer en contact avec les résidents arméniens locaux. Leurs représentants ont même communiqué leurs coordonnées personnelles pour ce faire.

Autre fausse allégation propagée par l'Arménie, la question des interruptions par l'Azerbaïdjan de l'alimentation en gaz naturel a été officiellement réfutée par Azerigaz, l'autorité nationale chargée de l'approvisionnement en gaz naturel sur tout le territoire azerbaïdjanais. Si l'approvisionnement en gaz a effectivement connu des interruptions dans la région, cela pourrait être dû notamment à des causes d'ordre technique, comme les mauvaises conditions météorologiques observées actuellement dans certaines régions montagneuses d'Azerbaïdjan. De fait, une interruption temporaire de l'approvisionnement en gaz a également été observée dans d'autres régions de l'Azerbaïdjan. Les allégations tendant à faire croire à l'interruption délibérée par l'Azerbaïdjan de l'approvisionnement en gaz des résidents d'ascendance arménienne sont donc fausses et infondées.

Au contraire, grâce aux mesures qu'ont adoptées immédiatement les autorités azerbaïdjanaises, les problèmes techniques sont maintenant résolus et la région est de nouveau réapprovisionnée en gaz, comme le confirme, du reste, la partie arménienne.

Nous observons que l'Azerbaïdjan, au vu de la situation récente, est invité à se conformer à la déclaration trilatérale. Il convient de noter que les protestations d'un groupe d'activistes civils n'ont rien à voir avec la mise en œuvre par l'Azerbaïdjan de l'engagement qu'il a pris dans le cadre de la déclaration trilatérale. Pour ce qui concerne, concrètement, la sécurité de circulation des citoyens, des biens et des véhicules sur la route de Latchine, la réglementation reste inchangée ; l'Azerbaïdjan n'a imposé aucune restriction à cet égard.

Non seulement il a constamment respecté tous ses engagements, notamment ceux qu'il a pris dans le cadre de la déclaration trilatérale, mais il a aussi constamment attiré l'attention de la communauté internationale sur les violations importantes et flagrantes de ce même document par l'Arménie, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la route de Latchine.

La route a été largement exploitée à des fins militaires. Les éléments de preuve à cet égard, y compris ceux qu'ont apportés des sources tierces indépendantes, des journalistes occidentaux, sont tous accessibles au public et ont été largement diffusés par l'Azerbaïdjan auprès de tous ces partenaires internationaux. Ils vous ont également été communiqués dans ma lettre du 1er mars 2021.

L'Azerbaïdjan a fourni d'innombrables preuves de l'utilisation abusive qui est faite de la route de Latchine pour le transport de mines terrestres vers le territoire de l'Azerbaïdjan. Je vous en ai fait part dans mes lettres du 23 août 2022 (A/76/930-S/2022/642) et du 28 novembre 2022 (A/77/611-S/2022/885).

L'Arménie s'est engagée à cesser les hostilités envers l'Azerbaïdjan, mais les Azerbaïdjanais, et surtout les civils, continuent de pâtir de la présence de mines fraîchement posées par l'Arménie, après qu'elle a signé la déclaration et pris l'engagement de cesser les hostilités militaires. Au total, 2 728 mines terrestres de fabrication arménienne ont été découvertes dans les territoires souverains de l'Azerbaïdjan depuis le mois d'août de cette année.

Plus récemment, 350 mines terrestres produites en 2021 par l'Arménie ont été détectées. La zone où ce champ de mines récent a été détecté n'a pas été un théâtre d'opérations militaires pendant les 44 jours de guerre et se trouvait jusque récemment dans le secteur de déploiement du contingent russe de maintien de la paix.

Le 14 décembre 2022, huit autres Azerbaïdjanais ont été victimes de l'explosion d'une mine dans le district de Kelbajar ; une personne a été tuée, deux grièvement

blessées. La zone où s'est produit cet accident était éloignée de l'ancienne ligne de confrontation et avait été utilisée par l'Arménie jusqu'à ce qu'elle change de mains en vertu des dispositions de la déclaration trilatérale. Ces cas, loin d'être des cas isolés, sont révélateurs de ce que cherche à faire l'Arménie pour causer le plus de dommages possible, empêcher les efforts de reconstruction de l'Azerbaïdjan et enfin, empêcher le retour des personnes azerbaïdjanaises déplacées. Les preuves fournies à cet égard par l'Azerbaïdjan à l'ensemble de la communauté internationale ne manquent pas.

Après la signature de la déclaration trilatérale en novembre 2020, 276 personnes au total ont été victimes de l'explosion de mines ; 46 personnes, dont 35 civils, ont été tuées.

Dans cette situation fragile, et dans la perspective d'éventuelles discussions sur le sujet au sein de l'Organisation, j'ai souhaité que vous soyez informé de première main de ce qui se passe actuellement.

(*Signé*) Jeyhun **Bayramov**